



93 | 94

#11
2019 Décembre

MEDEF DE L'EST PARISIEN
MAGAZINE



LE TERRITOIRE S'ENGAGE

LES INITIATIVES DU MEDEF
93+94 ET DE SES ENTREPRISES
FINANCEMENT, RSE,
ÉCOLE-ENTREPRISE,...

HANDICAP

/ Réforme de l'emploi des
personnes en situation de
handicap : de la théorie à
la pratique

SOUFFRANCE PSYCHIQUE UN DÉFIBRILLATEUR POUR L'ESPRIT DES ENTREPRENEURS

La raison d'être d'Apesa (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) est d'aider les chefs d'entreprise en grande souffrance morale du fait des difficultés financières de leur entreprise, de leur apporter un soutien psychologique, afin d'éviter que les souffrances sans issue n'aboutissent à un suicide. Entretien avec Marc Binnié, président.

Marc Binnié, de quel constat est né ce projet ?

Pour un entrepreneur, l'accumulation des dettes peut conduire à de très grandes souffrances psychologiques, voire jusqu'au suicide. Or tous les professionnels (juges, mandataires, greffiers, experts comptables, huissiers, banquiers), experts matière économique, ne sont pas formés et ce n'est pas leur rôle, à l'accompagnement psychologique. Notre rôle consiste à reconnaître et faire reconnaître à tous l'existence de cette

souffrance morale, assez liée à la culpabilité.

Comment justement donner à tous ces interlocuteurs un rôle de lanceur d'alerte psychologique ?

Ces professionnels, qui ne sont bien entendu pas indifférents à la souffrance, lorsqu'ils la détectent chez un chef d'entreprise, doivent à même de passer un relai en lui proposant de les orienter vers des psychologues qualifiés. Ils jouent le rôle de sentinelles. Ensuite, si le chef d'entreprise

accepte, il est recontacté en urgence pour un premier entretien par téléphone, dans un délai extrêmement court, environ 1h15. Puis une série de cinq entretiens physiques est proposée chez un psychologue proche de son domicile. C'est peu mais déjà beaucoup. Nous faisons de la réanimation psychique. Le simple fait de se voir proposer une mise en contact de ce type constitue un premier soulagement. On compte encore pour quelqu'un.



« Après un premier entretien téléphonique dans un délai extrêmement court, puis 5 séances physiques chez un psychologue, nous faisons de la réanimation psychique »

Dans quelle mesure y avait-il urgence à voir se développer de tels dispositifs en France ?

Les pays anglo-saxons ont développé de longue date un savoir-faire dans l'organisation de campagnes de prévention des souffrances morales liées aux dettes. Nous devons en faire autant. Car être un chef d'entreprise, c'est être un sportif de haut niveau, à ceci près qu'on s'occupe avec beaucoup plus de soin des sportifs que des patrons. Nous devons faire comprendre aux chefs d'entreprise qu'ils ne sont pas des surhommes, qu'ils doivent prendre soin d'eux et qu'à défaut, on peut les aider.

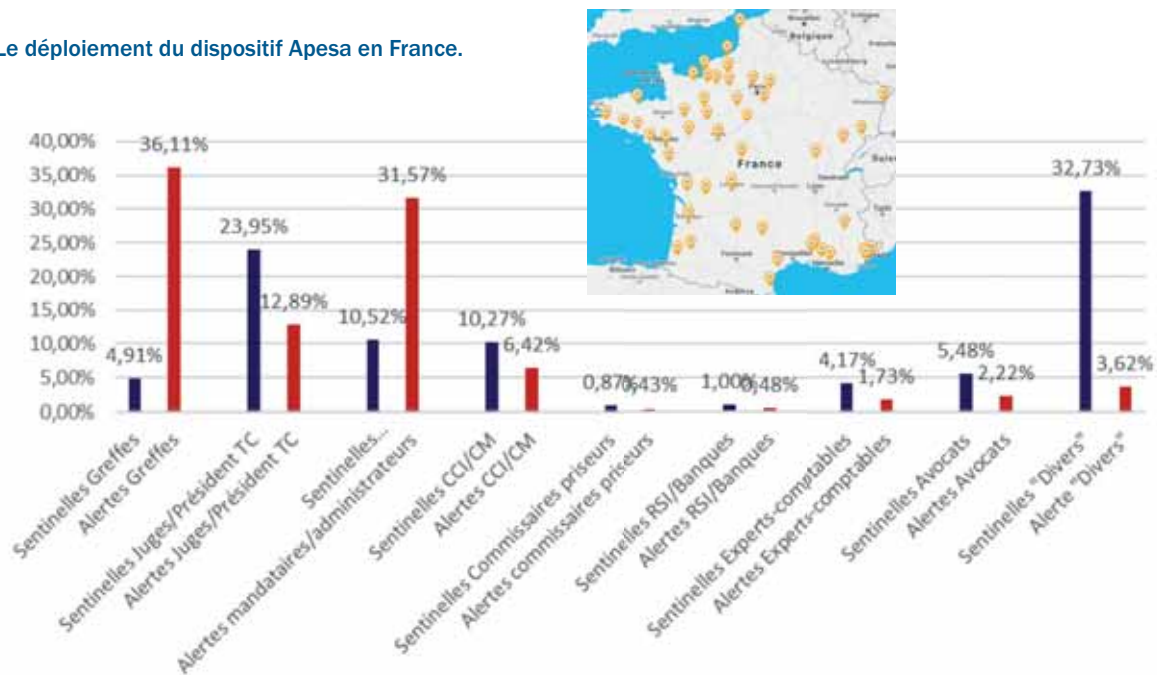
Marc Binnié

Président

Marc Binnié, est diplômé d'une licence de lettres et d'une maîtrise en droit privé. Anciennement chargé de cours à l'université de La Rochelle, il est Greffier associé du tribunal de commerce de Saintes depuis 1994. Co-fondateur en 2013 du dispositif Apesa, il est l'actuel président d'Apesa France.



Le déploiement du dispositif Apesa en France.



Le plus grand nombre d'alertes (32%) sont déclenchées à l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, suivies par celles qui entraînent la conversion de la procédure initiale de redressement judiciaire en liquidation judiciaire (11%). 13% des alertes sont déclenchées en dehors de toute procédure, à l'occasion d'un premier contact avec la juridiction, parfois même en amont de la prise de conscience même des difficultés de l'entreprise concernée. La souffrance du chef d'entreprise est alors un excellent vecteur à la fois pour une proposition de soutien psychologique et d'exposé des outils de traitement des difficultés des entreprises. Seulement 1% des alertes sont déclenchées lors d'une procédure de sauvegarde. Le reste des alertes est réparti entre les autres types de procédures, redressement judiciaire (9%), durant la période d'observation (5%), mandat ad hoc et conciliation (2%) et le solde (27%) représente des alertes déclenchées par des professionnels (experts comptables, avocats, membres des chambres de commerce et des métiers, dans le cadre de leur fonction ■